Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260519-2026_037-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 2
Votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-037

PRESENTS : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, RYO Nathalie, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, , PERION Erwan, , RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan
ABSENTS : CRUAUD Muriel donne pour voir à Odile PROVOST
RYO Audrey donne pouvoir à Patricia ETIENNE
TRICHEREAU Benoit
RICHARD Yvon
SECRETAIRE : PROVOST Odile

Objet : VIE ASSOCIATIVE - Demande de subvention exceptionnelle - D'hiver jeux et Les archers de Péaule

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 19 mai 2026

Monsieur le maire fait part de la demande conjointe des associations « D'hiver jeux » et « Les archers de Péaule », sollicitant l'aide financière de la Commune pour la mise en place de l'organisation de la fête de la musique le samedi 20 juin 2026.

Cet évènement vise à rassembler les habitants de la commune autour d'une animation culturelle gratuite.

Considérant que cette association propose un évènement dans la volonté de dynamiser la vie locale et favoriser l'accès à la culture, la commission vie associative en date du 04 mai 2026 a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention pour la mise en place de son évènement 2026 et propose un montant de 200 € à chacune de ces associations.

Sous réserve que les associations puissent réaliser l'évènement, et, au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal délibère par 20 voix pour (1 non-votant : Alain MOREAU)
ATTRIBUER une subvention identique à l'association « D'hiver jeux » et « Les archers de Péaule », d'un montant de 200 € pour la mise en place de son évènement 2026, dans les conditions visées ci-dessus.

Le Maire
Jean François BREGER

